



Déclaration préalable intersyndicale à la Formation Spécialisée du CSAL de la DIPA du 31 mars 2023

Monsieur le président,

Dans un contexte où les salariés des secteurs public et privé se mobilisent en masse contre une réforme des retraites qui pénalisera également tous les agents des Douanes, vous nous conviez ce 31 mars 2023 à participer à la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local (CSAL).

Malgré l'adoption du texte portant la réforme des retraites, qui nous impose un âge légal de départ à 64 ans et une durée de cotisation de 43 annuités, nos organisations syndicales sont toujours contre.

Au sein de notre direction interrégionale comme ailleurs, la mobilisation contre cette réforme pénalisant tous les agents CO ou SU, que ce soit dans leur nombre d'annuités au travail ou dans leur niveau de pension, demeure forte.

La direction générale l'a compris en neutralisant toutes les instances nationales.

Nous n'oublions pas également les nombreux CSA locaux boycottés, mais également leurs Formations Spécialisées, preuve de la colère présente dans les directions. Ainsi, nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était face à nos dirigeants douaniers, qui agissent (bon gré, mal gré) au nom du gouvernement.

À la DIPA, convoqués ce jour pour la séance de la Formation Spécialisée, nous constatons l'absence à l'ordre du jour, d'un vote sur le règlement intérieur pour les FS et CSA, instances pourtant créées par l'article 4 de la loi du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique.

Pour l'instant, la seule réponse apportée par Bercy est la suivante, « *A ce jour, le règlement intérieur unique du CSA n'est toujours pas diffusé. Ce règlement intérieur devait être présenté lors de la réunion de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel du 10 mars. Cette réunion ne s'est pas tenue et aucune date n'a été encore arrêtée pour la tenue de cette réunion. Initialement le RI unique devait sortir courant avril. Avec le report de la réunion de la FS ministérielle, il n'est pas possible de déterminer une date prochaine de diffusion de ce document. De plus, nous sommes toujours en attente du guide de la DGAFP.* »

Cela ne nous satisfait pas et réduit à néant le dialogue social pourtant évoqué dans nombre de discours de nos dirigeants.

Ce document fondateur définit en outre les modalités de réunion, d'enregistrement et de conservation des débats ou des échanges, ainsi que les conditions selon lesquelles des tiers peuvent être entendus. Nous réitérons à cette occasion notre souhait de voir les mêmes droits attribués à l'ensemble des représentants (titulaires, suppléants et experts) en ce qui concerne les journées d'absence ou le remboursement des frais de mission.

Ce dialogue social ne doit pas être qu'un simple vœu pieu.

Au-delà de l'absence de vote pour le nouveau règlement intérieur du CSAL, vous comprendrez qu'il nous est très difficile d'entamer ce nouveau cycle de réunions alors que le règlement intérieur précédent a été piétiné et que la Formation Spécialisée est une déclinaison du CSAL.

Dans ces conditions, nous considérons que siéger à la réunion de la Formation Spécialisée du CSAL de ce jour reviendrait à donner un blanc-seing à une administration qui n'a pas respecté les termes de la loi et veut, de surcroît, tenir une réunion sans un cadre de fonctionnement discuté et validé.

Nous ne siégerons pas aujourd'hui afin de défendre les conditions d'exercice des mandats qui nous sont confiés.

Nous vous demandons de suspendre, dès à présent et pour une durée indéterminée, toutes les réunions institutionnelles de la DIPA au regard de la journée de grève et de manifestations prévue le 6 avril prochain et dans l'attente de solutions quant aux différents points évoqués ci-dessus.

Les syndicats CFDT Douanes, Solidaires Douanes, CGT Douanes et UNSA Douanes